

# COMMISSION DECHETS

## C.R. de la réunion du 28/01/16

Objet : Sites de St PEE, USTARITZ, AZKETA à HASPARREN, ANGLET.

### SITE de SAINT PEE :

Présentation d'un diaporama sur la décharge de St Pée 3 par Maryvonne GERVAISE et José LAVICTOIRE.

Cette décharge est répartie sur 3 parcelles cadastrales (n° 90, 91 et 95) soit sur une superficie d'environ 2516 m<sup>2</sup>

Seules les parcelles 90 et 91 font l'objet d'arrêtés d'autorisation délivrés par la Mairie de ST Pée.

Ces 2 arrêtés ne sont d'ailleurs pas respectés puisque:

- Le remblaiement n'a pas pour objet de «améliorer l'activité agricole »,
- Le remblaiement ne s'effectue pas avec des terres arables mais avec des terres contenant notamment des déchets du BTP.

Cette décharge est incluse en partie dans une ZNIEFF.

Un ruisseau est impacté, ruisseau qui débouche sur un lac qui serait géré par la LPO.

Afin d'éviter la curiosité du voisinage le chemin d'accès est difficilement carrossable.

Un dossier complet sera adressé à :

- La Préfecture,
- La DREAL,
- La police des eaux (DDTM)
- La Mairie de St Pée

Accompagné d'une synthèse sur les 3 autres décharges de cette commune.

### **SITE d'USTARITZ :**

Le Maire prend en charge les travaux (nivellement de la pente à 4 %, drains afin d'éviter que les eaux ne se déversent pas dans le ruisseau en contrebas), travaux insuffisants.

UDE et le CADE demandent :

→ La réhabilitation du site,

→ La plantation d'arbres pour retenir la terre,

→ L'engagement de faire référence à l'existence de cette décharge dans les divers documents d'urbanisme

### **SITE d'ANGLET (ARANGOIS) :**

Les travaux sont arrêtés par la Mairie mais aucune perspective de remise en état n'est pour le moment prévue.

Le CADE va porter plainte par l'intermédiaire de Me RUFFIE.

### **SITE d'AZKETA – HASPARREN :**

Les tests sur les résidus ont commencé en janvier 2016 mais il existerait quelques difficultés techniques. BIL TA GARBI ne veut procéder à ces tests que pendant un trimestre.

La prolongation temporaire d'exploitation du site se termine fin mai 2016.

Si fermeture du site, les déchets de SITA et ceux de CHOPOWER pourraient être déversés à BIZI GARBIA.

L'association ne parvient pas à obtenir de la part de la DREAL des Landes les bilans trimestriels de la qualité des résidus que doit établir CHOPOWER.